

Clause du besoin

Courrier des lecteurs concernant: Couchepin P. Clause du besoin: quels effets – quelle suite?¹

Monsieur le conseiller fédéral,

Il est impossible de laisser sans réponse ce que vous avez publié dans le Forum Médical Suisse du 19 décembre 2007 concernant la clause du besoin.

Chacun sait que la clause du besoin a été décidée par le Parlement dans l'espoir de contenir l'augmentation des coûts de la santé. Cette mesure était la conséquence des affirmations des caisses-maladie qui prétendent que chaque nouveau médecin «leur» coûte 500 000 francs par an.

Arrêtez donc de prétendre que ce sont les médecins qui ont fait des pressions «considérables» sur les politiciens pour faire passer la clause du besoin car c'est un mensonge!

A moins que les «milieux médicaux» dont vous parlez ne soient que la seule personne du Dr H. H. Brunner qui était alors le président de la FMH ... et que vous avez nommé par la suite votre principal collaborateur! Il ne représentait rien d'autre que lui-même et la grande majorité des médecins ont été outrés par la clause du besoin qui était une gifle à nos jeunes confrères.

Et maintenant que cette mauvaise mesure arrive à son terme légal, après une prolongation, c'est le président de santésuisse (organisation qui n'a rien à voir avec la santé), Ch. Braendli, qui veut la prolonger jusqu'en 2010 ... quitte à être hors la loi.

Le Parlement ne sait plus comment sortir de la situation dans laquelle il s'est mis lui-même en instaurant la clause du besoin et les assureurs ont une peur bleue que le retrait de cette mesure ne permette à tous les médecins qui ont dû rester dans les hôpitaux de s'établir et que leurs dépenses n'augmentent fortement. Voilà la vérité et vous le savez parfaitement!

Quant au problème de l'approvisionnement médical hospitalier et ambulatoire, que ce soit en médecine générale ou dans les spécialités, c'est la conséquence de la politique restrictive universitaire instaurée il y a une quinzaine d'années par vos prédécesseurs qui n'avaient visiblement aucune vision à long terme et non la conséquence de la clause du besoin. Car vous n'êtes pas sans savoir qu'il faut quinze ans pour former un médecin.

N'attendez pas de nous la solution du borbier dans lequel la clause du besoin a mis le système de santé. C'est votre problème et celui du Parlement. Mais une chose est sûre: si la clause de besoin est maintenue sous quelque forme que ce soit ou si la suppression de l'obligation de contracter revient sur le tapis pour la troisième fois, vous trouverez la grande majorité des médecins contre vous.

Correspondance:
Dr Rudolf Mayer
Spécialiste FMH
en ophtalmologie
Av. C.-F.-Ramuz 60
CH-1009 Pully
rudolf.mayer@bluewin.ch

Rudolf Mayer

¹ Forum Med Suisse. 2007;7(51-52):1026-7.